

LA SUZE

InfoS



La Suze pour vivre passionnément

La Suze Infos n°30 - Octobre 2017

16, Grande-Rue - 72210 LA SUZE - Tél. 02 43 77 30 49

E-mail : contact@lasuze.fr - Site : www.lasuze.fr

Fax 02 43 77 28 77 - Services Techniques : 02 43 39 19 42

Suivez la ville de La Suze sur Sarthe sur Facebook



Le mot du Maire

Depuis plusieurs semaines vous avez pu lire dans la presse des articles au sujet de la piscine.

Cette dernière, construite en 1973, avec une rénovation partielle il y a environ 17 ans, a besoin de travaux pour pouvoir fonctionner pendant 20 ans de plus.

Un bureau d'étude spécialisé a chiffré le montant des travaux à 2.000.000 €, incluant la modernisation de la partie énergétique.

Sachant qu'elle est fréquentée à 75% par des personnes n'habitant pas La Suze, nous avons sollicité la Communauté de communes pour prendre en charge le fonctionnement et les futurs investissements.

A l'unanimité, les élus des 15 communes ont reconnu que cet équipement avait un caractère communautaire, mais le souhait de la majorité est de construire une nouvelle piscine.

Aujourd'hui, nous sommes en pleine négociation afin de trouver la meilleure solution financière pour tous, et surtout pour le contribuable suzerain.

La Loi MAPTAM de 2014 sur les conditions d'exercice des compétences des collectivités territoriales, et la Loi NOTRe de 2015, qui réglemente les transferts de compétence vers les Communautés de Communes, ne sont absolument pas en faveur des suzerains, car nous devrons payer chaque année à la Communauté de communes, et ceci indéfiniment, la somme de 120 000 € correspondant à l'amortissement d'une nouvelle piscine sur 40 ans, sans compter la démolition ou la réhabilitation de la piscine actuelle.

Cette hypothèse n'est pas envisageable en l'état pour notre commune, et notre conseil municipal n'y est pas favorable.

Deux autres sujets devront être tranchés avant le 31 décembre :

- Le transfert de l'eau à la Communauté de communes
- Le transfert de l'assainissement à la Communauté de communes

La Suze est la seule commune à gérer ces deux services en direct.

Dans les deux cas, nous avons le meilleur service, le meilleur rendement et les prix les plus bas.

Les transférer à la Communauté de communes aurait pour conséquence, une augmentation inévitable des prix (de l'ordre de 30%), sans oublier le devenir de nos agents communaux.

Là aussi, le conseil municipal n'est pas favorable à imposer ces augmentations aux suzerains.

Ces lois, votées par des parlementaires, dont la plupart étaient des élus locaux, avaient un double objectif : améliorer le service public et maîtriser les dépenses publiques.

Le constat est malheureusement tout autre, et une fois de plus nous risquons de nous voir imposer des changements en défaveur des citoyens.

Et, comme je le disais lors du son et lumière, dans mon rôle de maire de 1841, « ces gens de Paris n'ont toujours pas conscience de ce que cela implique dans nos contrées »

175 ans plus tard, rien n'a changé...



Première journée citoyenne



Une quarantaine de personnes a participé à la 1^{re} journée citoyenne samedi 23 septembre 2017.

« Quelques ateliers ont dû être annulés faute de volontaires, mais pour une première, nous sommes satisfaits d'autant que tous les participants étaient très motivés. Nous les remercions vivement. » indique Patrick Lusseau, en charge de l'organisation.

Au programme de la journée : un accueil qui a débuté par un petit café vers 8h30 pour un départ sur les ateliers vers 9h. Trois groupes se sont voués au ramassage des déchets et ont rempli une remorque entière de détritus, deux groupes au nettoyage des panneaux, un groupe au nettoyage des jeux, un autre au ponçage des bancs, deux personnes au nettoyage des cours de l'école Renardié, une équipe a réalisé l'aménagement d'une haie en dessous de l'esplanade de la médiathèque et pour s'occuper de tout ce petit monde, une équipe s'est occupée de l'installation du repas du midi et du nettoyage des coulisses de la salle des fêtes.

Nous avons eu la chance de bénéficier d'un grand soleil, ce qui a rendu ces moments de convivialité encore plus agréables.

Il reste énormément à faire et nous espérons plus de monde l'an prochain. Le rendez-vous est déjà fixé au 26 mai 2018.





« Un vent de liberté » à La Suze !

C'est une aventure qui avait débuté en avril 2016 avec Caroline, Maïté et Pascale, trois amies très motivées pour organiser une manifestation qui aurait pour but l'échange, le partage, la joie...

Pari réussi avec une équipe d'environ 280 personnes réunies autour d'un même projet de son et lumière orchestré par Vanessa Lilian et Yves-Thégonnec Tulâne qui ont su mettre en scène, de façon romancée, l'histoire de notre commune au 19ème siècle. Il y était question des conflits entre paysans et tanneurs puis de l'histoire d'Ariste Trouvé-Chauvel, un suzerain, homme politique important ayant mené les tanneurs à la révolte contre Louis Napoléon Bonaparte.

Malheureusement, la pluie a eu raison de la première programmation du vendredi qui a dû être reportée au dimanche soir pour raison de sécurité.

Grosse déception et grande tristesse pour les organisateurs, les acteurs et bien sûr le public qui est revenu le dimanche malgré une pluie incessante pendant toute la première partie.

Il faut dire que le spectacle valait la peine de se mouiller. Le décor du château de la Fuie, l'éclairage, la musique, les acteurs, les costumes, les chevaux, les poules, l'arrivée du train, l'histoire, tout y était...

Environ 2000 spectateurs pour ce premier son et lumière à La Suze, c'est une réussite !

Les bénévoles qui ont œuvré aux costumes, aux décors, à l'organisation... ainsi que les figurants et acteurs garderont de cette expérience une incroyable aventure humaine pleine de rencontres et d'amitié.

L'équipe de l'association La Suze En Lumière remercie vivement la famille GOURAUD pour son accueil, ses partenaires financiers, les services techniques, communication et associatif de la ville de La Suze qui lui ont fait confiance.

Le bilan financier est à l'équilibre avec un coût total pour le spectacle de 43 000 €, d'autres projets sont en perspective...

Le bilan Moral est rayonnant, merci pour les messages de sympathie et d'encouragement que l'association a pu recevoir.

Vous souhaitez adhérer et/ou soutenir les futurs projets :

lasuzeenlumiere@gmail.com
facebook : La Suze En lumière
site : www.lasuzeenlumiere.fr

Caroline Roton Vivier - Présidente



Parking au Vieux cimetière

Il est opérationnel depuis la Toussaint.

Un premier devis de 100 000 € avait un peu freiné les élus sur ce projet de terrassement à l'ancien cimetière qui nécessitait des travaux pour combler les sépultures relevées. Il fallait environ 200 tonnes de matériaux. En créant un parking sur une partie du cimetière, la terre ainsi décaissée a servi à remblayer la partie des sépultures relevées. L'équipe du service aménagements paysagers a récupéré la clôture autour de l'ancien terrain de boules du camping pour l'installer au cimetière.

Résultat, des travaux dont le coût a été ramené à 15 611,69 € HT pour l'assainissement et le revêtement en bicouche.

Travaux à l'école des Châtaigniers

Suite à des problèmes d'évacuation à l'école, le réseau d'assainissement a été entièrement refait jusqu'à la rue des Châtaigniers, soit 100 m de conduites pour un coût total de travaux de 31 718 € HT.

Piétons et véhicules se croisent devant l'école des châtaigniers... Aussi, pour sécuriser l'accès à l'école, et assurer la continuité pour les piétons depuis le nouveau quartier du vallon des Epinettes et du parc des provinces, un cheminement piétonnier va être réalisé pendant les vacances de la Toussaint (coût 1503 € HT).



Travaux de refection des trottoirs

Un coup de jeune pour les trottoirs de la Rue du 8 mai et de la Route de Louplande qui ont bénéficié de travaux de réfection au printemps dernier.

Coût pour la Route de Louplande 21 451,36 € HT

Coût pour la rue du 8 mai 7 857,68 € HT





Rappel des règles d'urbanisme

Tous travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- construction isolée de 5 à 20 m² de surface de plancher (garage, abri de jardin, etc.),
- extension d'une construction existante jusqu'à 20 m²
- extension d'une construction existante jusqu'à 40 m² en zone U uniquement. Toutefois, les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 150 m² resteront soumis à permis de construire, et seront soumis au recours obligatoire à architecte.
- ravalement de façades,
- modifications de façade (percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante ; création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux) ; adjonctions de parements type isolation ; remplacement des menuiseries ; peinture des menuiseries ; réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine ...)
- changement de destination de locaux existants (sans travaux extérieurs),
- construction ou modification de clôture,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²)
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m² ou 40 m² selon les cas),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Sanctions

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

Logements sociaux



Les travaux de démolition des trois bâtiments de la cité des Rosiers ont débuté le 2 novembre. Les habitants de ce quartier, soit 24 familles, ont été relogés pour la plupart sur La Suze.

C'est un nouveau quartier qui verra le jour avec la construction de 9 logements individuels regroupés dans l'espace vert situé entre la rue des Cèdres et les Rosiers. L'entrée se fera par la rue des cèdres.

Lotissement

« Les Hauts de la Prinière »

Le permis d'aménager concernant le lotissement Sarthe Habitat « Les Hauts de la Prinière » situé en prolongement de la rue de Picardie entre la Route des Epinettes et le haut de la rue de Malicorne a été accordé.

Ce lotissement sera divisé en 4 tranches comprenant 76 terrains à bâtir libre choix de constructeur et un îlot destiné à recevoir 10 logements locatifs.

Le Conseil Municipal a délibéré le 19 septembre 2017 pour dénommer les rues intérieures.

Les travaux de viabilisation ont démarré fin septembre et la commercialisation devrait débuter en fin d'année.



Voirie

Sur la rue des Courtils, entre le numéro 51 et le numéro 53, une impasse dessert plusieurs habitations. Jusqu'à aujourd'hui, les habitations étaient numérotées en 51 bis, 53 bis, rue des Courtils... Vu l'évolution du quartier, le conseil municipal lui a attribué le nom d'« Impasse des Courtils ».

A NOTER : Un nouveau plan de ville paraîtra bientôt !

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement - CAUE

Le CAUE conseille gratuitement les particuliers qui souhaitent construire ou rénover leur maison. Accompagné très en amont de son projet, le pétitionnaire peut facilement le faire évoluer, pour sa satisfaction et, c'est l'objectif, au bénéfice de la qualité architecturale et paysagère profitable à la collectivité. Des permanences sont tenues sur rendez-vous et gracieusement :

AU SIEGE :

1 rue de la Mariette 72 000 Le Mans
02.43.72.35.31

AUX SERVICES TECHNIQUES DU VAL DE SARTHE :

ZA de la Bodinière 72 210 Roëzé-sur-Sarthe
02.43.83.99.92 ou 93

Schéma directeur d'assainissement



La Commune est dans l'obligation d'élaborer un schéma directeur d'assainissement et a recruté le bureau IRH conseil (montant d'honoraires de 101 450 € HT) pour effectuer cette étude, les frais seront répartis entre La Suze et Roëzé selon les modalités définies par convention entre les deux communes car rappelons que la station d'épuration située sur la commune de La Suze traite les effluents de la Commune de La Suze mais également ceux de la commune de Roëzé.

L'étude de schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées consiste à établir un programme d'actions pour améliorer le fonctionnement des réseaux et de la station de traitement.

Elle cible notamment les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent.

Elle vise à respecter la réglementation en vigueur, et d'apporter les améliorations sur le réseau.

L'étude vise également à initier ou compléter le dispositif d'autosurveillance et de diagnostic permanent du système d'assainissement ainsi que sa gestion patrimoniale.

L'étude sera réalisée sur les années 2017 et 2018 sur deux périodes, une par temps sec et l'autre par temps pluvieux.

Travaux à la station de potabilisation

Les travaux de remplacement du sable et des buses de filtres (voir La Suze Infos d'avril 2017) ont permis d'éviter le pompage de 22 000 m³ d'eau dans la nappe sur une année. Cette baisse de prélèvement entraîne également des économies énergétiques et une baisse de la redevance de prélèvement à la source.



Distribution sacs OM

Salle Maurice Lochu

Mardi 5 décembre 2017 de 14 h à 18 h

Jeudi 7 décembre 2017 de 9 h à 12 h

Samedi 9 décembre 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Mardi 12 décembre 2017 de 14 h à 18 h

Jeudi 14 décembre 2017 de 9 h à 12 h

Samedi 16 décembre 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

En raison des jours fériés, nous vous rappelons que la collecte des Ordures Ménagères du 3 novembre est repoussé au 4 novembre 2017, celle du 29 décembre au 30 décembre 2017, celle du 5 janvier au 6 janvier 2018.



Gestion de l'éclairage public

Dans la continuité de ce qui avait été engagé en 2015 et au vu des économies réalisées sur le poste de dépense de l'éclairage public, soit plus de 30%, l'extinction de l'éclairage se fait selon le tableau ci-dessous pour la période allant du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 15 juin 2018 :

NUIT	Centre-Ville	Le reste de La Suze
Dimanche à lundi	22h30 – 4h30	22h30 – 4h30
Lundi à mardi	22h30 – 4h30	22h30 – 4h30
Mardi à mercredi	22h30 – 4h30	22h30 – 4h30
Mercredi à jeudi	22h30 – 4h30	22h30 – 4h30
Jeudi à vendredi	22h30 – 4h00	22h30 – 4h00
Vendredi à samedi	Pas d'extinction	22h30 – 4h00
Samedi à dimanche	Pas d'extinction	22h30 – 4h30

L'éclairage sera maintenu au centre-ville et dans d'autres lieux de La Suze à l'occasion de certaines fêtes communales ou associatives.

Infos pratiques

La Mairie sera exceptionnellement fermée le mardi 26 décembre 2017.

Avis aux électeurs

Nouveaux suzerains, pensez à venir vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2017. Munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité ainsi que d'un justificatif de domicile.

Vous pouvez également vous inscrire par internet sur www.service-public.fr

Si vous avez changé d'adresse à l'intérieur de la commune en cours d'année, ou d'état civil (suite mariage ou divorce), apportez votre justificatif en mairie pour faire la modification.

Bientôt 16 ans, pensez au recensement citoyen

PENSEZ AU RECENSEMENT C'EST OBLIGATOIRE



C'est obligatoire pour tous les français, filles ou garçons, âgés de 16 ans. L'Attestation de recensement est obligatoire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le code et le permis de conduire)

Se présenter en mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.

Passeports et cartes nationales d'identité

Le délai pour avoir un rendez-vous pour l'instruction d'une demande de Carte d'Identité ou de Passeport est d'environ 2 mois.



Soyez vigilant et pensez dès le début de l'année à prendre rendez-vous pour faire la carte d'identité de votre enfant qui passera son DNB en juin. Nous privilégions les rendez-vous du mercredi après-midi pour les enfants scolarisés mais il n'y a qu'un mercredi par semaine, donc le délai s'allonge au-delà des 2 mois... Pour gagner du temps, pensez à la pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr>

Permanence d'élu

La permanence de Gilles FRANCOIS, adjoint au Maire (ou de son remplaçant en cas d'absence) qui avait lieu le mardi après-midi a lieu désormais le samedi matin de 9h à 12h en mairie. Vous pourrez aborder tous les sujets concernant la commune.



Un peu d'histoire...



Market Day in La Suze

Vous êtes intéressés par l'histoire de votre commune et de votre canton...

Consultez le blog de l'Association pour l'Etude du Patrimoine qui relate énormément de faits historiques sur le canton de La Suze.

Après s'être intéressé aux origines des noms de lieux dits des communes de Fercé, Etival, Chemiré, Fillé et Guécélard, Philippe GONDARD s'est penché sur ceux de La Suze.

Retrouvez ses articles sur :
<http://canton-la-suze-sur-sarthe.over-blog.com>

Ci-dessus un dessin trouvé sur ce blog représentant un jour de marché à La Suze certainement réalisé par un américain du camp basé près de la Fuie en 1919. N'hésitez pas à le consulter, c'est passionnant.

Ecole de la Renardière

L'école de la Renardière compte 231 élèves



De Gauche à droite en haut :

Davy BOUVET (CP), Florence CHEVALIER (CE1), Emeline BOUVET (PS-MS), Samuel CHERON (Direction et CE2-CM1), Florence ALBIN (CE2), Nathalie RAMAHEFARIVONY (GS),

De Gauche à droite en bas :

Mégane CALTRÉ (CE2-CM1), Laurence WINTER (PS-MS), Jennifer GUERIN-FOSSE (ULIS Ecole), Valérie BOUSSET (CM1-CM2), Christophe MECHE (CM2),

Delphine PIGEAULT (CM1-CM2) absente sur la photo

Ecole des Châtaigniers

L'école des Châtaigniers compte 162 élèves.



De gauche à droite en bas :

Hélyette Oriot (PS-MS), Emilie Chauvelier (GS), Cédric Dumont (CE2-CM1)

en haut :

Nathalie Rota (PS-MS), Fabienne Jaffrèses (CE1-CE2), Valérie Gillot (CM1-CM2), Cécile Noël (Direction et CE1-CE2), Claire Macé (CP-CE1)

Ecole du Sacré Cœur

L'école du Sacré Cœur compte 119 élèves.



De gauche à droite

Stéphanie Lacour (CE1), Isabelle Beaufils (PPS-PS-MS), Florence Cilona (enseignante spécialisée), Anne Loarer (CM1-CM2)

Béatrice Leguennec (Direction et CM1-CM2), Isabelle Gandon (CE2-CM1), Anne Laure Rousset (GS-CP)

LA SUZE SUR SARTHE 9H30-17H30 SALLE DES FÊTES

18 ET 19 NOV



BOURSE AUX JOUETS

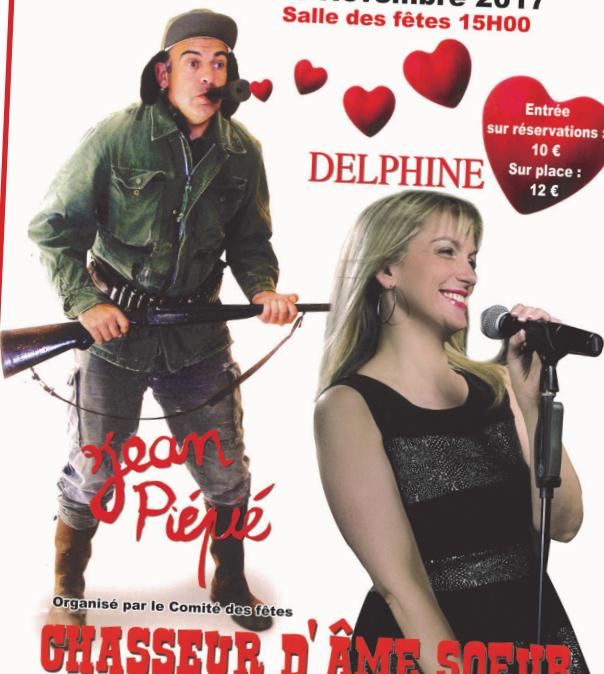
1 table 5 € - 2 tables 8 € - 3 tables 10 € 1 portant 5 € (non fourni)
Restauration sur place - 1 café offert à chaque exposant

INSCRIPTIONS AVANT LE 10 NOVEMBRE 2017
02.43.80.46.59 - 02.43.77.24.57
organisé par le Club Féminin Pluriel

Autorisation municipale n°6849/2017 du 08/09/2017 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

SPECTACLE COMIQUE LA SUZE SUR SARTHE

DIMANCHE 26 Novembre 2017
Salle des fêtes 15H00



Entrée
sur réservations :
10 €
Sur place :
12 €

Organisé par le Comité des fêtes
CHASSEUR D'ÂME SOEUR

Réservations : 02 43 77 41 67 - 06 89 72 45 65

Médiathèque

- Les prochains rendez-vous de la Médiathèque :
- Jeux vidéos (jeu sur place) à la médiathèque jusqu'au fin novembre 2017.
 - Coding Goûter, avec Maines Sciences. Une initiation ludique au code et à la programmation. L'atelier sera l'occasion pour les jeunes de découvrir le monde de l'informatique mais aussi un métier d'avenir et d'appréhender autrement le monde qui les entoure ! Pour les 10-14 ans, places limitées, sur inscription. Mercredi 22 novembre 2017 de 15h à 17h
 - BB lecteurs : lectures, chansons et jeux de doigts pour les 0-3 ans. Sur inscription. Séance à 9h15 OU 10h15 le vendredi 24 novembre et le 22 décembre 2017.
 - Prix bandes dessinées du 14 novembre au 19 janvier : découvrez la sélection de l'équipe de la médiathèque et votez pour votre BD préférée ! pour ados/adultes
 - Exposition Cicatrices de guerre(s) du 12 décembre au 20 janvier 2018 : 15 histoires courtes écrites dessinées par 22 auteurs, autour de la Première Guerre mondiale et des différentes façons de l'aborder en bande dessinée. Pour ados/adultes, entrée libre
 - Quartier livres ! Romans, BD, musique... Venez découvrir les conseils de l'équipe et partager les vôtres si vous le souhaitez ! Un moment convivial, n'hésitez pas ! Vendredi 1^{er} décembre 2017, dès 18h30, entrée libre
 - Vente de livres à la médiathèque, au bénéfice du Téléthon. Du Mercredi 6 au samedi 9 décembre 2017.
 - Vendredi c'est poésie ! Carte blanche à Alain Boudet, poète de Louplande. Vendredi 8 décembre 2017, dès 18h30.



Repas des anciens

Le CCAS a accueilli environ 350 personnes au repas des anciens le mardi 3 octobre 2017.

Une très bonne ambiance grâce à Flash Musette qui a animé le repas et fait danser l'assemblée. Une fleur a été remise à nos 2 doyens, Marcel POIRIER 93 ans et Odile BOULAY, 97 ans. Le CCAS remercie le Comité des Fêtes qui a offert le pétillant. Prochain rendez-vous pour les plus de 60 ans pour le Goûter des séniors le Mardi 12 décembre 2017. Inscriptions : jeudi 23 et jeudi 30 novembre de 9h à 12h à l'annexe de la Mairie auprès de Mme LEMARCHAND.

Vacances de noël

Les structures gonflables s'installeront au gymnase du Mardi 27 décembre 2017 jusqu'au Jeudi 4 janvier 2018.

La municipalité de La Suze offrira un bon de réduction de 2€ à chaque élève des écoles Suzeraines.

You avez plus de 60 ans, vous cherchez une activité gratuite

Le Foyer Logement propose des séances de gymnastique douce à ses résidents et à toute personne âgée qui souhaite y participer. Ces séances sont gratuites.

Rendez-vous le vendredi à 10h dans la salle d'activité du Foyer Logement avec Alexandre.

Le Foyer Logement propose également un atelier patois sarthois une fois par mois le mardi à 10h.

Renseignements au 02 43 25 54 99



de plus de 60



Le Jardin participatif à la Médiathèque

Jean-François, responsable du pôle aménagements paysagers et Emilie, responsable de la Médiathèque ont un projet commun : aménager l'espace autour de la Médiathèque afin de le rendre plus attractif. C'est un bel espace situé en bord de rivière qui mérite d'être mis en valeur.

Il fallait que le public s'investisse dans ce lieu qui leur est réservé, d'où l'idée d'un jardin participatif. Deux rencontres ont déjà eu lieu à la médiathèque et ont réuni une trentaine de personnes. Ces deux premiers rendez-vous étaient consacrés au dessin du futur jardin qui sera composé en majorité de plantes tinctoriales afin de faire référence à l'histoire du lieu, situé sur les anciennes tanneries de La Suze. Ces plantes, peu connues, sont généralement utilisées pour réaliser des colorants et des teintures et l'équipe de la Médiathèque compte bien les utiliser dans le cadre d'autres animations.

Ces ateliers s'adressent à toutes les personnes qui souhaitent y participer (plus de 10 ans), il n'est pas nécessaire d'avoir assisté aux premières réunions, vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année puisque le projet s'étalera sur un an.

Prochains rendez-vous pour les premières plantations :
Mercredi 15 novembre de 15h à 17h
Mercredi 29 novembre de 15h à 17h
Renseignements et inscriptions au 02 43 77 37 24

Foulées Suzeraines

L'Association Team Sport Zen a organisé pour la troisième année ses foulées suzeraines avec une nouveauté : le semi-marathon.

Sur le port, 400 coureurs se sont lancés sur 3 distances, 5km, 10km et le semi-marathon.

Bravo à l'équipe pour leur organisation.



Téléthon 2017



MARDI 5 DECEMBRE :

- **Randonnée** téléthon à Mulsanne organisée par Nature et Randonnée. Départ à 13 h 45 du Parking du stade Daniel Soyer pour co-voiturage gratuit. Participation 2 €

JEUDI 7 DECEMBRE :

- De 9 h à 12 h **vente de roses** sur le marché
- 14 h **thé dansant** des aînés ruraux – salle des fêtes. Entrée 6.50 €

SAMEDI 9 DECEMBRE :

- **Randonnée**. Départ à 10 h Place du Général de Gaulle avec la Gym volontaire adultes et la retraite sportive. Verre de l'amitié à l'arrivée. Participation 3 €.

DIMANCHE 10 DECEMBRE :

- La **recette des entrées de la piscine sera reversée au Téléthon**. Ouverture 9 h 30 à 12 h 30
- (sous réserve) A 15 h **concert** avec l'orchestre départemental et la chorale plaisir de chanter – lieu à définir